

le droit de le discuter. Il serait absurde et injuste que le président décidât qu'il faut remettre à plus tard la discussion d'un amendement qui a été proposé pour la première fois ce soir, et sur lequel un seul député a eu la permission de parler, que cet amendement, dis-je, soit ainsi renvoyé à plus tard sans que le comité ait eu ni avis de la motion et ni la liberté de la discuter.

Je suis certain que nous avons le droit de discuter cet amendement. Il faut donner la parole au député de Saint-Hyacinthe si l'on veut respecter les règles du débat. L'intention de la gauche n'est pas de prolonger la discussion; nous n'en avons pas donné de preuves jusqu'à présent. Le ministre des Finances a discuté aujourd'hui aussi longuement que les membres de la gauche. On devrait certainement permettre au député de Saint-Hyacinthe de s'exprimer sur l'amendement.

Quelques VOIX: Le président a rendu sa décision.

M. GAUTHIER (Saint-Hyacinthe) (texte): Monsieur le président, dois-je comprendre que vous me refusez la parole même sur cette question qui est maintenant devant la Chambre?

M. le PRÉSIDENT (texte): Je ne refuse pas la parole à l'honorable député de Saint-Hyacinthe, mais il y a une motion devant la Chambre et je désire simplement donner lecture de cette motion:

"Il est proposé par sir Thomas White, que la considération ultérieure de la section 3 avec les amendements soit remise."

M. GAUTHIER: Est-ce que j'ai le droit d'adresser la parole à la Chambre sur cette motion?

(La motion de sir Thomas White est adoptée par 38 voix contre 22.)

Sur l'article 4 (nomination des arbitres).

M. GAUTHIER: Monsieur le président...

L'hon. sir THOMAS WHITE: Je désire proposer l'amendement dont j'ai donné avis l'autre jour.

Quelques VOIX: A l'ordre.

M. GAUTHIER: Monsieur le président...

M. le PRÉSIDENT: L'amendement est mis en délibération.

L'hon. M. PUGSLEY: L'honorable député de Saint-Hyacinthe a la parole.

M. GAUTHIER: Le ministre des Finances vient de dire que je pourrais discuter l'article; maintenant il propose un amende-

ment. Est-ce là le genre de justice que nous devons attendre du Gouvernement?

Quelques DEPUTES: A l'ordre, à l'ordre.

M. GAUTHIER (texte): Monsieur le président, je voudrais discuter avec vous, si vous le permettez, la question telle que je la comprends. Le Gouvernement a décidé...

Quelques DEPUTES: A la question!

M. GAUTHIER: Je m'en tiens à la question; si vous ne comprenez pas, ce n'est pas ma faute.

Le point que je soulève, monsieur le président, est un point,—vous, vous pouvez me comprendre, s'il y en a qui ne me comprennent pas de l'autre côté de cette Chambre. J'admets qu'en votre qualité de président, vous regardez ceux que vous voulez, mais vous devez écouter ceux qui parlent lorsqu'ils ont la parole. Le Gouvernement désire imposer la clôture sur un bill qui a été déposé devant la Chambre, et dont tout le monde a pris connaissance. Voici qu'à cette séance de la Chambre, l'honorable ministre des Finances, qui conduit lui-même son propre bill, propose, à cette même séance, un amendement qu'il nous empêche de discuter. Est-il juste qu'il nous empêche de discuter son amendement avec la clause telle qu'amendée; d'imposer la clôture sur un amendement qui vient d'être déposé devant la Chambre? C'est la question que je soulève. D'abord personne n'en a entendu parler auparavant. Le ministre des Finances ne peut pas prétendre qu'on a trop discuté longtemps son amendement, car il vient de le déposer devant la Chambre. Y a-t-il obstruction sur cet amendement? Je prétends que non. S'il y a une obstruction, que décideriez-vous, en votre qualité de président, sur l'amendement proposé par le ministre qui est en charge du bill lui-même? J'aimerais à avoir votre décision là-dessus. Si vous voulez absolument m'enlever la parole, il y a la clause 4 que nous discuterons.

M. le PRÉSIDENT: Pour répondre à l'honorable député de Saint-Hyacinthe, je dois dire que les deux amendements sont déposés devant la Chambre et entre les mains du président, et je vois que l'honorable député le savait, puisqu'il en a parlé tout à l'heure.

M. GAUTHIER: Il vient de l'être.

M. le PRÉSIDENT: Ils le sont depuis vendredi dernier, ils ont été attachés au bill.